



## **I) Urbanisme**

### **1) Aménagement de la voie verte de la Baie du Mont Saint Michel**

**Rapporteur** : Mme CARDINEAU

Il a été procédé, à la demande du Conseil Général d'Ille et Vilaine, à des enquêtes publiques conjointes du 8 mars au 9 avril 2010 portant :

- sur l'utilité publique du projet d'aménagement de la voie verte de la Baie du Mont St-Michel entre Saint Malo et Saint Georges de Gréhaigne.
- sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de certaines communes avec le projet.

Cancale est concerné par cette mise en compatibilité.

Le tracé d'une largeur de 5 m (3 m de cheminement + 2 x 1 m d'accotement) représente une longueur totale de 9 640 ml sur le territoire de Cancale dont 4 320 ml situés en terrains privés. Ce tracé emprunte des zonages NDb, NDc, 2NA, 1NAE et NCa au POS actuel de Cancale mais aussi un emplacement réservé n° 71 pour espace boisé classé au bénéfice de la Commune de Cancale le long de la RD 201 au départ du carrefour des Petites Croix. Il convient donc de créer un emplacement réservé supplémentaire (n° 73) au bénéfice du Département pour création de la voie verte et de modifier, tout en le conservant, l'emplacement réservé n° 71 au bénéfice de la commune.

Un avis favorable de la commission d'enquête a été émis le 05 juillet 2010.

Mme CARDINEAU fait référence à une réflexion de Mr BLAY qui lui paraissait judicieuse à savoir que le tracé envisagé pour la voie verte traverse des terres agricoles et risque d'ennuyer fortement les agriculteurs concernés.

Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de remarque négative au cours de l'enquête. Seule une personne, membre d'une association environnementale, s'inquiétait de voir des arbres abattus. Sur ce point, le Commissaire Enquêteur a répondu qu'il n'était pas du tout envisagé d'abattre des arbres et de toucher aux espaces boisés existants.

Mme LOGEAIS demande s'il sera possible d'avoir connaissance du tracé définitif et de la synthèse de l'enquête publique.

Mme CARDINEAU répond que tous les documents sont mis à la disposition de tous et consultables aux services techniques.

Mr BLAY indique qu'il lui semble important que le tracé de la voie verte emprunte un maximum de chemins existants et ne traversent pas des terres agricoles (14 propriétaires concernés) comme envisagé. Il ajoute qu'il y a suffisamment de chemins ruraux à remettre en valeur notamment sur le secteur du Valade, de la Gaudichais et du Verger. Certaines terres agricoles qui risquent d'être enclavées avec la voie verte devront bénéficier de servitudes pour y accéder. De plus, des risques de dégradations de la voie verte par les engins agricoles sont à prévoir dans le projet.

Mr le Maire fait remarquer qu'il serait en effet dommageable que pour développer une infrastructure nouvelle on ne commence pas par conforter les réseaux existants plutôt que de déstructurer certains espaces.

Mme CARDINEAU précise que ces remarques n'ont pas été reprises dans les conclusions de manière positive.

Mr le Maire propose de prendre en ce sens une délibération -qui viendrait en complément de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme- et invite le Conseil Municipal à délibérer sur le principe de voir le futur tracé de la voie verte ne pas dégrader les espaces naturels et agricoles actuels mais utiliser au maximum les chemins existants, observation déjà émise par des agriculteurs lors de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette proposition.

**Adopté à l'unanimité.**

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à approuver la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Cancale pour la création de la voie verte.

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet ;
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2) Rue des Français Libres : déclassement et transfert vers le domaine communal**

**Rapporteur :** Mr BOUCHER

Mr le Maire indique qu'il paraissait utile que ce dossier soit présenté au Conseil Municipal car la rue des Français Libres fait l'objet d'attentes de la part des riverains et de difficultés liées à sa classification.

Mr BOUCHER informe que la Commission Travaux, dans sa réunion du 9 septembre 2010, a étudié l'aménagement possible de la rue des Français Libres qui est classée dans le réseau départemental. La maîtrise d'ouvrage voie, trottoirs et réseaux est communale et il est nécessaire de revoir le statut de la voie.

Dans le cadre d'un déclassement de la voie en l'état et de travaux d'aménagement à venir, le Département répond être en mesure de participer à hauteur de 35 000 € et de valider un déclassement de la route départementale vers le domaine communal. Or le coût estimatif du tablier en enrobé est de 12 € le m<sup>2</sup> soit un coût total de 122 000 €. Le coût total des aménagements à réaliser sur cette voie (trottoirs, signalisation...) est de 1,2 M€.

Mr le Maire précise que Cancale, suite aux modifications par le Conseil Général des critères d'attributions applicables aux communes de + de 5000 habitants, a déjà perdu depuis deux ans 40 000 €/an de dotation départementale de remise à niveau des voiries. Il ajoute qu'il lui semble logique et nécessaire que l'intégration de cette voie départementale dans le domaine communal puisse se faire uniquement après réfection totale du tapis de roulement. Il estime le concours financier de 35 000 € proposé par le Conseil Général totalement disproportionné et insuffisant.

Mme LOCHET demande si le Conseil Général réalisera ces travaux de voirie en cas de refus d'intégration de la voie par la Ville de Cancale.

Mr le Maire répond que les travaux de la rue des Français Libres ne semblent pas faire partie des priorités retenues par le Conseil Général.

Mr BLAY indique qu'il faut à son sens appliquer la même politique que pour les lotissements à savoir accepter une rétrocession dans le domaine public communal uniquement en cas de bon état et de conformité des ouvrages. Il ajoute qu'il y a de nombreuses années que le revêtement de cette voie n'a pas été refait, c'est pourquoi la participation du Conseil Général devrait être bien supérieure à celle proposée.

Mme LOTELIER indique que le trafic de la rue des Français Libres est très important car la plupart des véhicules qui remontent du Port de la Houle transite par cette voie.

Mr BOUCHER précise que le radar pédagogique installé le jeudi 16 septembre, de 8 h à 17 h, rue des Français Libres a comptabilisé le passage de plus de 2000 véhicules.

Mr HIFDA pense qu'il serait opportun de statuer d'ores et déjà sur un seuil financier acceptable avant d'entamer toute négociation avec le Département.

Mr le Maire répond que l'objectif n'est pas d'arrêter un chiffre mais de respecter le principe de remise en état et en conformité de la voie avant une possible rétrocession dans le domaine communal. La participation du Conseil Général devrait se situer aux environs du coût du tablier (estimé à 122 000 €) pour la remise en état de la voirie.

Mr ROUX fait remarquer qu'il faudra bien expliquer aux riverains les raisons de ce refus de déclassement.

Mr CAHOURS demande qui est responsable en cas d'accident sur cette voie.

Mr le Maire répond que s'agissant d'une route départementale, la responsabilité du Conseil Général peut être engagée pour défaut d'entretien de la voirie.

Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la rétrocession de la rue des Français Libres dans le domaine communal selon les conditions exposées ci-dessus.

**Vote** : Le Conseil Municipal dans ses débats remarque :

- ↪ que le coût de réfection de voie en enrobé est de l'ordre de 12 € le m<sup>2</sup> pour la bande de roulement hors aménagements périphériques ;
- ↪ que dans le cas d'une intégration dans le domaine communal, le principe de remise en état et en conformité est toujours requis avant réintégration ;
- ↪ que la proposition du Conseil Général à 35 000 € n'est pas acceptable en l'état quand le coût est estimé à 122 000 € pour le seul tablier ;
- ↪ qu'il y a négociation à obtenir pour une remise en état standard de la voirie à un coût conforme à la réalité.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du coût total d'aménagement de cette voie, le Conseil Municipal :

- estime que le principe de déclassement reste un objectif pour une intégration dans le domaine communal ;
- estime nécessaire de négocier un niveau de remise en état standard de la voirie -bande de roulement.

**Adopté à l'unanimité.**

## **II) Communication :**

### **1) Mise en place d'un bloc sanitaire automatique Cale de l'Epi**

**Rapporteur** : Mr BOUCHER

Une consultation a été lancée auprès de 5 sociétés pour la fourniture et la pose d'un sanitaire automatique en remplacement des sanitaires existants Cale de l'Epi. Deux réponses sont parvenues.

La Commission de Travaux du 9 septembre 2010 a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société SAGELEC, plus complète et mieux disante, pour un montant de 40 839,09 € TTC. Il faudra ajouter à ce prix un montant estimé à 15 000 € correspondant à la démolition des cloisons intérieures, l'évacuation des sanitaires existants, le décaissé du sol, les raccordements en eaux et électricité et les adaptations maçonnerie dans le bâtiment actuel. Une inscription de 50 000 € est prévue au BP 2010.

Ce nouveau système entraînera des économies en consommation d'eau et d'électricité, sera aux normes ISO et respectera la réglementation en termes d'accessibilité, de mobilité réduite et de déficience auditive et visuelle. Un système de nettoyage automatique est intégré. L'utilisation des sanitaires (hors urinoirs) sera payante.

Les nouveaux sanitaires devraient être mis en service pour la saison 2011. La modernisation des autres sanitaires de la Commune sera également à envisager par tranche annuelle.

Mr ROUX s'inquiète de voir les sanitaires devenir payants notamment pour les riverains de la Houle.

Mr BOUCHER répond que les sanitaires de la Houle sont peu utilisés par les riverains de la Houle qui vont aux toilettes chez eux. De plus, les deux autres blocs sanitaires de la Houle restent gratuits.

### **2) Recensement du patrimoine communal susceptible d'être affecté à de l'habitat locatif**

**Rapporteurs** : Mmes CARDINEAU et MAINGUY

Mr le Maire indique que dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, une évaluation du potentiel de construction de logements locatifs publics à partir du patrimoine immobilier communal a été conduite en commun par Mme Cardineau, Mme Mainguy et Saint Malo Agglomération. L'objectif est de préparer la programmation pour la deuxième période du PLH (2011-2013) qui, dans un premier temps, nécessite de faire le bilan avec chaque commune des projets d'urbanisme engagés et dans un deuxième temps, de mesurer les possibilités de constituer des réserves foncières publiques, supports des projets futurs.

Mme CARDINEAU rappelle que Cancale étant soumise à la loi SRU, cela implique pour la commune un engagement de produire un nombre significatif de logements locatifs publics : 90 logements avant 2014, premier objectif à atteindre pour rattraper les 296 logements locatifs sociaux manquants aujourd'hui. A ce jour, on peut comptabiliser 36 nouveaux locatifs sociaux:

- 12 locatifs sociaux, rue du Stade,
- 24 locatifs sociaux privés en PLS (opération Port Mer et opération Belle Brise) avec une durée de conventionnement de 15 ans.

Il resterait donc 54 locatifs sociaux à réaliser sur les 90 attendus à échéance 2014. C'est pourquoi il est intéressant d'évaluer le potentiel immobilier de la commune et le potentiel foncier pour les opérations d'aménagement à court terme, d'apprécier dans quels délais une production de logements locatifs est possible.

Des visites ont été réalisées en juillet et ont permis de visualiser les immeubles communaux et les secteurs d'urbanisation éventuels. Un classement servant de base de discussion, sans aucun autre engagement, a été établi :

#### PRIORITE 1 :

- Ancien garage des pompiers, rue de la Roulette : sur une surface de 952 m<sup>2</sup>, avec une SHON de 2850 m<sup>2</sup> en R+3 et en préservant un grand espace de parking en rez-de-chaussée, le potentiel serait d'environ 30 logements. Le bâtiment est en très mauvais état. Bonne situation géographique. L'existence de parcelles voisines pourrait constituer une assiette foncière à vocation de jardin ou de stationnement indispensable dans ce secteur.
- Maison Quémerais : immeuble en mauvais état. Le projet envisagé de 12 logements en Foyer Jeunes Travailleurs est à confirmer.

#### PRIORITE 2 :

- Deux maisons, rue du Port, anciens logements de fonction de l'école communale  
Les deux immeubles pourraient recevoir de 4 à 6 logements en totalité. Cependant l'accessibilité des bâtiments, l'absence d'espaces extérieurs, la proximité de l'école communale posent questions sur la réalisation de peu de logements à un prix très élevé. Ces deux maisons pourraient avoir également vocation à accueillir des locaux associatifs. La réflexion est à approfondir.

#### PRIORITE 3 :

- Maison Daney : située à proximité de la maison de la petite enfance. C'est un hangar transformé en habitation secondaire, qui jouxte un autre hangar. L'ensemble constitue une assiette foncière présentant une opportunité plus intéressante pour l'extension de la maison de la petite enfance ou une autre activité communale que pour de la production de logements.

#### PRIORITE 4 :

- Le quartier Hamon Vaujoyeux : c'est un quartier à fort potentiel de création de logements mais devant l'état très dégradé des bâtiments et dans la perspective de la transformation de l'hôpital local, c'est une étude de faisabilité et de programmation qui doit être conduite pour évaluer la transformation des bâtiments, les usages et l'organisation du quartier. Il y a 6 logements d'hébergement d'urgence dans une partie de l'ancien hôpital.

Mme MAINGUY présente la situation du logement arrêtée au 20 septembre. Tous les logements (HLM, Habitat 35 et Mairie de Cancale) sont actuellement occupés. 200 demandes d'HLM sont actuellement enregistrées parmi lesquelles 100 postulants sollicitent Cancale en 1<sup>er</sup> choix. 49 % d'entre elles correspondent à des demandes de T3, 32 % représentent des personnes isolées et 24 % des retraités à faibles revenus. 41 % de ces demandes sont issus de personnes qui résident actuellement dans du locatif privé devenu trop cher.

Mme MAINGUY indique qu'il n'y a pas de logement à proposer actuellement. En 2011, il y aura les 12 logements de la rue du Stade (8 T2 et 4 T3) avec rez-de-chaussée prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant le logement des jeunes, il y a peu de demandes en HLM. Le Foyer des Jeunes Travailleurs a fonctionné cet été et 27 jeunes ont été placés dont 3 dans des logements de la Mairie. Concernant le projet de FJT de Cancale, le dossier de réflexion concernant sa localisation va devoir avancer rapidement car des inquiétudes subsistent pour les financements liés à ce type de projet.

Mr le Maire indique que le FJT répond à un besoin objectif pour lequel il y a une vigilance à avoir en termes de calendrier et de financement. Ce projet inscrit dans le « Contrat de Pays » du Conseil Régional nécessitera une décision à prendre avant la fin de l'année 2010. La maison Quémerais pourrait répondre à ce besoin.

Concernant les logements locatifs, l'objectif reste la réalisation de 90 logements avant 2014. Pour le moment, 12 locatifs sociaux, rue du Stade et 24 locatifs sociaux privés en PLS (opérations Port Mer et Belle Brise) sont engagés.

Les autres sites présentés ci-dessus susceptibles de réaliser de nouveaux logements ont l'avantage d'être situés en plein centre ville. Cette localisation diversifiée pourrait ainsi permettre l'accueil de jeunes ménages à proximité des écoles et des services de la petite enfance, et de retraités désirant se rapprocher des commerces de proximité. L'accueil de ces nouvelles familles renforcerait également la redynamisation du commerce en centre ville. Le devenir de l'actuel hôpital local à l'horizon 2014 sera également un dossier très important en termes d'opportunité de logements.

Enfin, un autre axe est à développer : le conventionnement du parc locatif privé. Une réunion est prévue sur ce point le 3 novembre 2010.

Mme MAINGUY évoque les difficultés à faire adhérer les propriétaires privés à ce conventionnement notamment concernant les dégradations et les impayés. La réunion du 3 novembre 2010 qui aura lieu dans la salle du Conseil Municipal sera animée par le Pact-Arim et par St-Malo Agglomération.

Mr le Maire rappelle qu'il avait évoqué des garanties que la Commune pourrait mettre en place auprès des propriétaires concernant les impayés et les dégradations afin de les inciter à louer leurs logements vacants.

Mme CARDINEAU indique qu'elle fait le maximum pour répondre aux attentes des jeunes couples qui souhaitent faire construire sur Cancale et pour les aider dans leurs démarches de recherche.

Mr LE PIERRES fait remarquer que le secteur de la Roulette -comme tout le centre ville- est déjà en déficit important en places de stationnement. Ce déficit est également un point négatif récurrent pour les personnes qui souhaitent louer un logement en centre ville. Le fait de supprimer le parking de la Roulette pour y réaliser des logements ne fera qu'accentuer ce déficit. Il évoque également les problèmes d'impayés et de dégradations rencontrés par plusieurs propriétaires qui ne souhaitent plus louer.

Mr BLAY s'inquiète de voir le parking actuel de la Roulette transformé en logements. Il indique qu'il aurait plutôt vu cet endroit aménagé en un parking à 3 ou 4 niveaux afin de permettre la suppression du stationnement des véhicules dans le Vaubaudet. Cette mesure permettrait de redynamiser le centre ville tout en améliorant la sécurité des piétons entre le bourg et le port de la Houle. Concernant la maison Quemerais, le rez-de-chaussée de l'immeuble pourrait également accueillir un commerce ou l'office de tourisme.

Mme LOGEAIS indique, qu'à partir du travail de la dernière Commission du PLU, il était préconisé de ne pas segmenter la réflexion sur l'habitat, sur les transports et sur l'économie.

Mr le Maire indique qu'une réflexion doit en effet être menée rapidement. L'organisation à court terme d'un groupe de travail regroupant les commissions d'urbanisme et sociale est à programmer pour une présentation du travail réalisé par ce groupe lors du Conseil Municipal de novembre.

### 3) Bilans d'activités saisonnières 2010 :

#### Sémaphore du Grouin :

Rapporteur : Mr CAHOURS

Le bilan 2010 du sémaphore de la Pointe du Grouin est présenté :

Période de surveillance du 1<sup>er</sup> mai au 5 septembre 2010 :

	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Nombre de navires et embarcations identifiés	3378	3390	3877
Nombre d'opérations traitées SECMAR	28	29	28
Reprise de veille nocturne	5	2	3

#### Equipements achetés par la Ville de Cancale de 2008 à 2010

<b>2008</b>	Acquisition d'un radar Furuno	9 497,43 € TTC
<b>2009</b>	Fauteuil de surveillance	645,15 € TTC
	Couchage (2 lits + 2 matelas)	580,68 € TTC
<b>2010</b>	Couchage (2 lits + 2 matelas)	580,68 € TTC
	Anémomètre avec logiciel visualisation	1 024,97 € TTC
TOTAL		----- 12 328,91 € TTC

Mr CAHOURS indique qu'une réunion de clôture a eu lieu le lundi 6 septembre 2010 où la satisfaction et la reconnaissance des guetteurs vis-à-vis du Conseil Général et de la Ville de Cancale ont été soulignées.

Pour 2011, il est envisagé le remplacement par la Ville de la batterie de cuisine.

Une réouverture ponctuelle du sémaphore est prévue les 30 et 31 octobre pour le départ de la Route du Rhum.

#### Poste de secours du Verger :

Rapporteur : Mr CAHOURS

Le bilan 2010 du poste de secours du Verger ouvert du 10 juillet au 22 août inclus est présenté :

Type de secours	2010	2009	2008	2007
Sauvetage	0	1	2	3
Réanimation/soin urgent	4	1	5	3
Aides à baigneurs	0	13	0	3
Soins bénins	121	285	120	113
<b>Total interventions</b>	<b>125</b>	<b>300</b>	<b>127</b>	<b>122</b>

Le coût de cette prestation fournie par le SDIS d'Ille et Vilaine s'élève à 8 184 € (44 journées X 2 sauveteurs X 93 €).

Mr CAHOURS précise que l'organisation de la plage a nécessité la mise en place d'un balisage avec bouées pour 3 000 €, l'acquisition de nouveaux équipements (planche de sauvetage, 2 VHF, bouteille d'oxygène, mât et panneaux, achats divers...) pour 2 063 € et la location de bungalows pour 887 €.

Le service 1223 « plages » occasionne des dépenses totales de fonctionnement pour 2010 (y compris poste de secours) de 26 984,21 € en tenant compte des deux saisonniers assurant le nettoyage des plages en juillet et en août.

Mr le Maire remercie Mr CAHOURS pour le travail réalisé qui a permis d'améliorer les conditions de sécurité de la plage du Verger à la grande satisfaction des baigneurs et des sauveteurs.

Mr CAHOURS précise que de nouveaux panneaux ont été apposés cette année en entrée de plage rappelant les consignes pour les parents en matière de surveillance de baignade. Les sauveteurs ont également fait beaucoup de prévention.

### Parking de Port-Picain :

Rapporteur : Mr LE MOAL

Le bilan 2010 du parking de Port-Picain est présenté :

	2007		2008			2009		2010	
<b>RECETTES</b>					<b>RECETTES</b>				
<b>Macaron 70 €</b>	184	12 880,00 €	218	15 260,00 €	<b>Macaron 80 €</b>	265	21 200,00 €	236	18 880,00 €
<b>Macaron 15 €</b>	214	3 210,00 €	224	3 360,00 €	<b>Macaron 15 €</b>	187	2 805,00 €	187	2 805,00 €
<b>Ticket 10 €</b>	499	4 990,00 €	757	7 570,00 €	<b>Ticket 13 €</b>	679	8 827,00 €	665	8 645,00 €
<b>Ticket 1 €</b>	406	406,00 €	829	829,00 €	<b>Ticket 1,50 €</b>	1605	2 407,50 €	1320	1 980,00 €
		21 486,00 €		27 019,00 €			35 239,50 €		32 310,00 €
<b>DEPENSES</b>		22 697,00 €		22 891,05 €	<b>DEPENSES</b>		21 927,27 €		20 600,48 €
<b>TOTAL</b>		- 1 211,00 €		4 127,95 €	<b>TOTAL</b>		13 312,23 €		11 709,52 €

Mr LE MOAL évoque la diminution du nombre de macarons à 80 € et du nombre de tickets par rapport à 2009. Cette diminution est liée en partie au nombre important de véhicules avec remorque qui stationnent sauvagement sur la route départementale.

Mr le Maire rajoute que la diminution de fréquentation de Port-Picain dépend également d'une météorologie peu clémente en 2010. Il évoque la dangerosité des véhicules stationnés sur la RD.

Mr BOUCHER rappelle qu'une lisse avait été installée en 2009 (à gauche du stop). Une autre lisse va être installée de l'autre côté (à droite du stop) en octobre prochain.

Mr DEVEZE évoque le danger représenté par ces véhicules avec remorques stationnés sur le RD et indique avoir constaté à plusieurs reprises des familles avec landaus et enfants obligées de contourner ces véhicules et d'empiéter sur cette route à fort trafic pour pouvoir passer.

Mr BOUCHER répond que le Conseil Général a été averti à plusieurs reprises de ces stationnements dangereux. La Police Municipale ne peut pas verbaliser sur une voie départementale.

## Bilan petite enfance

**Rapporteur** : Mme PELLERIN

Le bilan 2010 des activités de la petite enfance est présenté :

Multi-accueil : fréquentation stable

juillet 2009	:	2798 h pour 48 enfants
juillet 2010	:	2782 h pour 47 enfants
août 2009	:	2986 h pour 55 enfants
août 2010	:	2928 h pour 51 enfants

Constatation globale sur l'année : moins d'enfants pour autant d'heures, les enfants viennent plus longtemps.

Centre de loisirs :

2-4 ans	:	2 animatrices tout l'été
4-6 ans	:	3 animatrices avec 2 nuitées à l'auberge de jeunesse
6-12 ans	:	3 animateurs

Les deux séjours et le centre de vacances organisés ont été complets.

Taux de remplissage :

juillet 2009	: 82 %	juillet 2010	: 82 %
août 2009	: 75 %	août 2010	: 80 %

Une soirée de fin de saison avec présentation des séjours aux parents est prévue le vendredi 8 octobre 2010.

Bilan jeunesse :

Mr CADOREL présente le bilan 2010 des activités de la maison des jeunes de Bel Air

Opération « argent de poche » : 29 missions réalisées par 12 jeunes. Il souligne la très bonne coordination qu'il y a eu entre la maison des jeunes et les services techniques. Cette opération sera poursuivie aux vacances de la Toussaint avec d'autres missions portant notamment sur l'aide à la personne.

Opération « sac à dos » : 3 jeunes cancalais de 16 à 22 ans ont bénéficié d'un sac à dos rempli du nécessaire de voyage et ont profité de cette opération pour mettre en œuvre un projet de vacances autonome.

Maison des jeunes :

Fréquentation	:	118 jeunes en 2009	-	99 en 2010
Heures de présence	:	2989 h en 2009	-	3590 h en 2010

Tous les camps et bivouacs organisés par la maison des jeunes ont affiché complets.

Mr CADOREL remercie le camping municipal pour l'accueil d'un bivouac et l'office de tourisme pour le prêt de GPS pour une activité « Géocaching ».

Mr le Maire souligne la fidélisation des jeunes qui fréquentent la maison des jeunes.

Bilan touristique :

Mr LE PIERRES présente un pré-bilan établi à partir de la note de conjoncture du CDT.

Il indique qu'il est de coutume de terminer la saison touristique par les Bordées de Cancale qui se dérouleront comme d'habitude pendant le premier week-end d'octobre.

Néanmoins, il est possible de faire un pré bilan en se reposant sur les notes de conjoncture éditées par le CDT et par les informations obtenues directement par l'Office de Tourisme de Cancale. D'après les notes du CDT, du 15 juillet au 15 septembre, la fréquentation touristique semble avoir été satisfaisante avec un global de 63% de satisfaits sur la première période et 67% pour la seconde et ce malgré le démarrage tardif de la saison et, dans de nombreux cas, l'enregistrement de nombreux courts séjours.

Toujours d'après les résultats de cette enquête réalisée auprès d'un panel représentatif de 192 partenaires, la clientèle française, issue de 3 bassins (Région parisienne, Grand Ouest et Bretagne), était bien présente et le retour de la clientèle étrangère avec les britanniques, belges, allemands, néerlandais et espagnols.

Dans les facteurs d'évolution et de changement des comportements, il est noté la conjoncture économique, les conditions météorologiques, la modification du comportement des touristes avec le recours relativement important à la négociation tarifaire et la modification de la durée des séjours.

Cette année plus particulièrement, les professionnels ont remarqué une diminution des dépenses de la part de la clientèle, une recherche de tarif préférentiel ou promotionnel et une tendance de réservation de dernière minute.

Dans l'ensemble, les hôteliers sont satisfaits de la saison après un début d'année très laborieux. Il semblerait toutefois que cette embellie soit due principalement aux importants efforts commerciaux.

Les gestionnaires de camping sont satisfaits malgré la météo défavorable de la deuxième moitié du mois d'août. Ce bilan est tout à fait conforme à ceux des différents campings de Cancale.

La centrale des Gites de France se montre plutôt satisfaite sur la deuxième période après la déception de la fréquentation de la première quinzaine de juillet. Comme pour les autres acteurs, la saison 2010 a été marquée par une augmentation de la demande de dernière minute et de courts séjours.

Les restaurateurs sont relativement partagés par rapport à la fréquentation et au montant du panier moyen. Cette remarque vaut également pour Cancale où plusieurs restaurateurs interrogés ont, soit annoncé un chiffre très nettement supérieur à l'année dernière, soit une stagnation voire une baisse. Il paraît évident que l'emplacement devient un facteur important de choix alors que les propositions de prix ont tendance à s'aligner.

Les Offices de Tourisme du Département ont noté une augmentation de leur fréquentation et pour Cancale la mise en place d'un compteur journalier automatique permettra dès l'année prochaine de faire un comparatif plus fiable que le système de comptage actuellement en place. Pour votre information, sachez que 18 550 visiteurs ont franchi le seuil de l'office de tourisme en juillet et plus de 22 105 au mois d'août avec une pointe à 1 333 visiteurs le dimanche 8 août 2010.

Pour ce qui concerne les activités proposées par l'office de tourisme de Cancale :

- Les visites guidées des parcs à huîtres ont fait carton plein avec des groupes de 20 personnes et plus.
- Les balades gourmandes ont connu le même niveau de fréquentation que 2009 sauf pour septembre qui a vu un net succès de la formule.
- Les visites guidées de la ville ont vu un taux de fréquentation supérieur à 2009.
- Les petits déjeuners de la Pointe du Grouin, mis en place suite à l'interdiction de monter au clocher de l'église, sont en net déclin. Il est dommage que l'autorisation de visiter le sémaphore n'ait pas été obtenue. Cette animation est à repenser pour la saison 2011.

- Le minigolf a connu une diminution de 5% par rapport à l'année 2009. L'équipement est vieillot et la pratique de cette activité un peu obsolète.
- Le marché d'été a connu, après un démarrage foudroyant en juillet, un recul en fin août. Finalement, le niveau d'activité sera équivalent à celui de 2009.
- Les concerts du mardi ont été tributaires du climat et donc très variables en termes de fréquentation.
- Le marché de l'artisanat du mardi soir devra être repensé compte tenu de la faible fréquentation contrairement au marché du livre et des cartes postales qui s'installe petit à petit dans le paysage cancalais.
- Enfin, la nouvelle activité de Place aux Mômes, mise en place par le réseau « Bretagne Sensation » auquel Cancale vient d'adhérer, a connu un franc succès auprès des petits et des grands. Une participation moyenne de 300 personnes a été observée avec un pic à 500 personnes.

Mr LE PIERRES termine en informant le Conseil Municipal de la mise en place par l'Office de Tourisme d'une toute nouvelle activité, le « géocaching », basée sur un parcours de découverte de trésors qui permet aux visiteurs de parcourir la ville et ses alentours en se guidant grâce à un GPS.

Le comité de direction de l'office de Tourisme sera bientôt invité pour réfléchir aux activités à conserver et/ou à renforcer.

Mr le Maire souligne les points positifs de l'adhésion de l'office de tourisme au réseau touristique « Sensations Bretagne ».

Mr LE PIERRES informe le Conseil Municipal que l'office de tourisme a été décoré extérieurement -aux frais de la société « HERY Electricité »- au couleur du bateau de Gilles LAMIRE « Défi Cancale » en échange de la mise à disposition du local de la halle à marée.

### **III) Divers**

#### **Questions diverses**

##### **↳ Route du Rhum - Armement BILFOT - Mr JP FROC**

**Rapporteur** : Mr le Maire

Mr le Maire rappelle que la participation de Mr Jean-Paul FROC avait été évoquée lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2010. A l'époque, ce dernier avait souhaité le soutien de la Ville de Cancale en termes de promotion sans solliciter de subvention.

Or, suite à l'accident survenu le 7 août lors de son parcours de qualification, son budget assurance, sécurité et réglages des équipements est revu à la hausse. Il estime le surcoût à 5 000 €.

Ce dernier a présenté une demande de concours financier de la ville pour l'aider à la réalisation de son projet de participer à la Route du Rhum, en tenant compte des frais supplémentaires dépassant ses prévisions.

Mr le Maire, après avoir analysé les engagements de Mr FROC, propose d'étudier une contribution exceptionnelle de 2 500 € représentant un message d'accompagnement et de soutien de la Ville de Cancale à sa participation à la Route du Rhum.

Celle-ci serait attribuée en contre partie :

- d'une participation aux activités de l'école de voile de Port Mer dans le cadre du Plan d'Action Voile conduit au niveau départemental,
- d'une animation avec d'autres skippers attachés à Cancale,
- d'associer les scolaires des écoles et les jeunes de l'Espace Bel Air au travers d'un projet pédagogique,
- de communiquer l'image de Cancale.

En cas d'accord du Conseil Municipal, il propose qu'une convention décidant d'allouer une participation de 2 500 € soit établie. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Mr DEVEZE demande si Mr FROC est d'accord sur le montant de 2 500 € proposé.

Mr le Maire répond que cette proposition a été présentée préalablement à Mr FROC.

Mr CAHOURS se dit favorable à cette subvention. Il indique qu'il y aura 84 bateaux au départ de la Route du Rhum dont 2 cancalais. Il espère que le bateau de Mr FROC aura lui aussi un signe distinctif représentant Cancale.

**Vote** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue une aide financière de 2 500 € à Mr FROC Jean-Paul selon les conditions exposées ci-dessus ;
- autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante.

**Adopté à l'unanimité.**

#### ↳ **Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE**

**Rapporteur** : Mr le Maire

Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner le représentant communal qui siègera à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne (SAGE). Il demande aux élus candidats de se faire connaître.

Seul Mr LE MOAL est candidat.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la désignation de Mr Marcel LE MOAL.

**Vote** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la désignation de Mr Marcel LE MOAL comme représentant communal pour la CLE du SAGE.

**Adopté par 26 voix pour et 3 abstentions (MM Le Moal, Roux et Lenouvel).**

#### ↳ **Communication**

Mme LOTELIER indique qu'une vente aux enchères de tableaux originaux de L.F. BASLE va être organisée le samedi 30 octobre 2010. Une partie des tableaux sera vendue au profit de la SNSM et un tableau au profit de J.P. FROC.

oooooooooooo

**Prochains Conseil Municipaux : 22 octobre 2010  
26 novembre 2010**

□□□□□□□□□□

**Fin de séance à 22 h 00**

**La secrétaire de séance,  
M. LOTELIER**